



Evaluation à mi-parcours

CONTRAT DE VILLE DE
LODÈVE

LA MÉTHODOLOGIE

1) Un cadre défini par l'Etat (DDCS de l'Hérault)

Un cadre évaluatif a été défini avec l'Etat le 9 avril 2018 à Montpellier, dans le cadre d'une action formation collective (départementale) financée par la DDCS de l'Hérault et conduite par le centre de ressources Villes et Territoires.

Lodève a par ailleurs bénéficié d'un appui individuel de Villes et Territoires, pour la mise en œuvre de la démarche d'évaluation à mi-parcours.

2) Focus incontournables

La DDCS de l'Hérault a formulé des attentes thématiques minimales de manière à assurer une cohérence et une capitalisation départementales de la démarche. L'ensemble des sites héraultais sont ainsi amenés à aborder les items suivants :

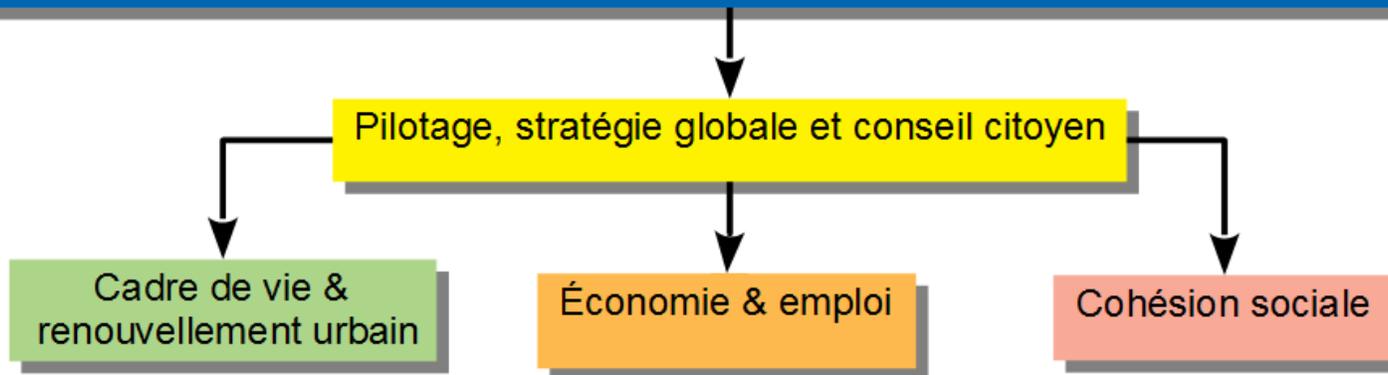
- a) La gouvernance et le pilotage du contrat de ville
- b) La participation citoyenne (à travers notamment de son Conseil Citoyen)
- c) L'état d'avancement des axes stratégiques
- d) Une focale sur le pilier Economie & emploi
- e) Une focale sur la priorité transversale de la Jeunesse

3) Le rapport sera introduit par un rappel du contexte sociodémographique, sur la base des données officielles INSEE

4) Une approche qualitative sur la base de questionnaires auprès de la population et d'échanges / entretiens avec les partenaires

LES 5 ENJEUX LODÉVOIS

1. RENDRE OPERANT LES CONNEXIONS AUX AUTRES PÔLES URBAINS (LA MOBILITÉ)
2. RENVERSER LA TENDANCE SUR L'HABITAT DÉGRADE
3. STABILISER LA POPULATION FRAGILE POUR FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS
4. RECRÉER DE LA MIXTE SOCIALE ET DE REVENUS DANS LE QUARTIER
5. REVALORISER L'IMAGE DE LODÈVE A INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE, RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ



LES PRIORITÉS TRANSVERSALES

- Jeunesse
- Lutte contre les discriminations
- Égalité hommes / femmes
- Valeurs de la République

LES DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUES

UNE POPULATION ÂGÉE À PRENDRE AUSSI EN COMPTE

Si la part des jeune est la plus élevée, cela ne doit pas nous faire oublier que 25% des habitants sont âgés de 60 ans et plus.

ISOLEMENT

L'isolement des personnes est une caractéristique majeure.

DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Une jeunesse en difficulté scolaire qui renonce à se former.

CHÔMAGE

Un chômage important comparable aux autres QPV. Un écart important avec le Territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des entreprises de très petite taille (commerces & artisanat), un dynamisme qu'il faut encourager et soutenir.

PAUVRETÉ

Une pauvreté comparable à des quartiers prioritaires d'habitat social Montpelliérain (« Les Cévennes » - Grande pauvreté).

CE QU'IL FAUT
RETENIR



AVANCEMENT DES AXES STRATÉGIQUES

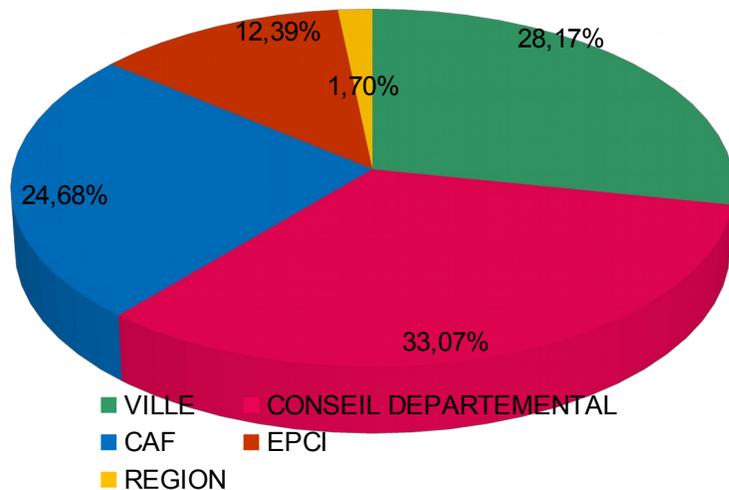
BILAN GLOBAL

VUE GLOBALE DES FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE...

MONTANT GLOBAL

2 099 102 €

Répartition des financements de Droit Commun



PART DU DROIT COMMUN

68,7%
1 441 049 €

Ville : 28,2%
EPCI : 12,4%
Département : 33,1%
CAF : 24,7%
Région : 1,7%

PART DES CRÉDITS SPECIFIQUES

31,3%
(658 053 €)

Financements issus du
BOP 147

... EN ARTICULATION AVEC DE GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

MONTANT GLOBAL : **31 850 757€**

MUSÉE **11 397 476 €**

EPCI : 25,5%
Région : 21,2%
Etat : 19,8%
Département : 14,2%
FEDER : 13,3%
Fonds de soutien : 6,1%

MÉDIATHÈQUE **5 900 000 €**

Etat : 40,5%
Région : 29%
Commune : 24%
FEDER : 4,5%
ADEME : 2%

RÉNOVATION DU CENTRE-BOURG* **5 716 335 €**

Volet urbain subventions : **1 978 352 €**

ANAH : 67,6%
Département : 15,1%
ASE : 9,2%
EPCI : 8,1%

Total des travaux générés par les dossiers de demande de subvention depuis le début de l'opération : **5 716 335 €**

*Dossier détaillé en annexe

HALLES DES SPORTS **4 500 000 €**

Département : 69,3%
Région : 22,2%
Commune : 8,4%

ÉCLAIRAGE PUBLIC **1 296 946 €**

Autofinancement : 38,3%
ATI : 32,4%
Etat : 23,1%
Hérault Energie : 6,2%

MAISON DE SANTÉ (prévisionnel) **3 040 000 €**

Autofinancement : 40,9%
Département : 27%
FSIL : 17,2%
FEDER ATI : 8,2%
Région : 4,3%
EPCI : 2,5%

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Focale sur la mobilisation du Droit commun en matière d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes et de l'Insertion par l'Activité Economique

En 2017

Contrats aidés

- **54** contrats aidés ont bénéficié à des habitants des QPV de Lodève
- 41 CAE, 3 CIE et 17 emplois d'avenir
- Une valorisation d'un montant de **552 621 €**

219

résidents du QPV de Lodève ont bénéficié du droit commun Etat sur 3 dispositifs

Accompagnement des jeunes

- Dispositifs mobilisés/activés : Garantie jeunes, accompagnement global, Allocation PACEA, E2C et parrainage
- Une valorisation à hauteur de **107 809 €** pour un accompagnement de **155 jeunes**.

733 591 €

de valorisation financière de la DIRECCTE pour le contrat de ville de Lodève

Insertion par l'Activité Economique

- **10 bénéficiaires** des solutions de l'IAE issus des QPV de Lodève pour une valorisation d'un montant de **73 121 €**.

Source : tableau de suivi de la DIRECCTE, pour l'année 2017

CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION (2015 / 2018) DU CONTRAT DE VILLE

658 053

de dotations en crédits spécifiques

169

d'actions financées (dont actions sur l'ingénierie)

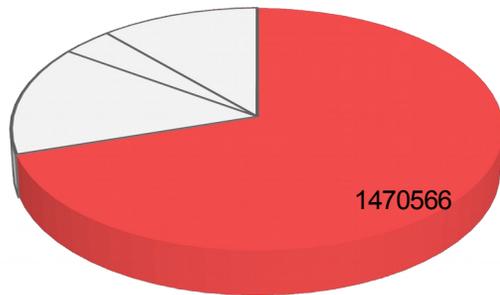
54

d'actions différentes financées 1 ou plusieurs fois (dont actions sur l'ingénierie)

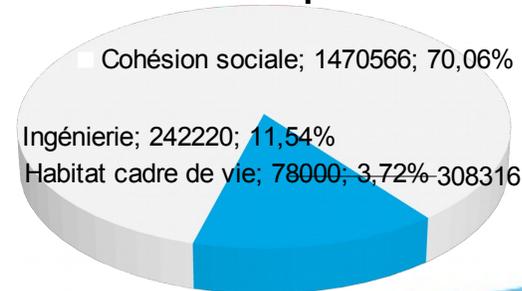
40

d'opérateurs

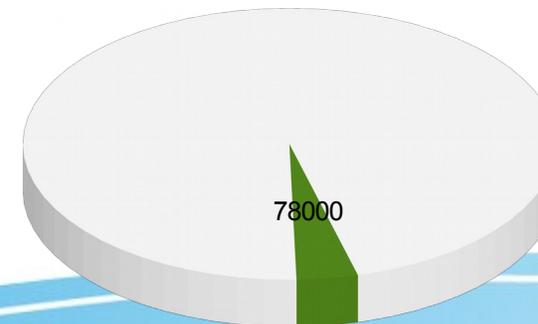
Part des financements pour la **Cohésion sociale**



Part des financements pour l'**Emploi et le Développement économique**



Part des financements pour l'**Habitat et le Cadre de vie**



11,5% de financements dédiés à l'ingénierie

EXPÉRIMENTATION / INNOVATION

54

Actions différentes

85% des actions qui ont été financées dans le cadre du Contrat de ville ont fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectif (68% des opérateurs). Parmi les 9 actions financées dans le cadre de l'appel à projet 5 ont été reconduites au moins une fois (56%).

En 2017 l'Etat a encouragé les sites à développer les conventions pluriannuelles d'objectifs afin de sécuriser les opérateurs qui développaient des actions structurantes, et Lodève a largement répondu à cette attente.

45

Actions qui font l'objet d'une **convention pluriannuelle d'objectifs**

POINTS DE VIGILANCE SUR CE PILIER

Un très fort taux de reconduction qui ne laisse que peu de marge à l'innovation / expérimentation –

Tel qu'il a été pensé, le Contrat de ville est un outil au service de l'expérimentation et de l'innovation sociale. Si la sécurisation des opérateurs et de leurs actions structurantes est cohérente, il semble tout de même nécessaire de ne pas verrouiller totalement les programmations dans lesquelles des marges d'innovation et d'expérimentation doivent être préservées.

Les CPO peuvent d'ailleurs être aussi pensées comme un soutien à l'innovation en offrant le temps nécessaire aux actions innovantes d'être éprouvées, stabilisées, renforcées.

AVANCEMENT DES ACTIONS PRÉVUES

90% d'actions réalisées ou en cours de réalisation à mi-parcours du Contrat de Ville.

Nombre d'actions prévues dans le cadre du contrat de ville	Actions récurrentes en conventions pluriannuelle d'objectifs	Actions en renouvellement annuel	Actions structurantes finalisées	Actions en cours de réalisation	Actions non réalisées
73	34	10	16	6	7
	47%	13%	22%	8%	10%

LES ACTIONS NON-RÉALISÉES

Les actions prévues non réalisées à ce jour sont d'envergure diverses et relèvent de champs variés :

- Centre Social
- Résidence sociale éclatée pour les jeunes (+ étude)
- Accélérateur de projets économiques
- Création d'une « Maison des compétences »
- Mise en place d'une GUP
- Favoriser la mobilité multimodale et l'offre de transport
- Création d'un observatoire du quartier

Faut-il conduire ces actions initialement prévues ? Quelle priorité se donner ?

L'évaluation à mi-parcours peut-être l'occasion de repenser la pertinence de ces projets au regard des besoins actuels du territoire, de l'impact des réalisations abouties et des champs qui n'ont pas ou pas encore suffisamment fait l'objet d'actions. Par ailleurs cette réflexion prospective devra intégrer les priorités gouvernementales du Plan de mobilisation nationale pour les habitants du quartier : elle prendra la forme d'un avenant au Contrat de ville, appelé « Protocole d'engagement renforcé et réciproque » dans la [circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019](#) sur les modalités de rénovation du Contrat de ville.

L'ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE VILLE

POINTS FORTS

Une déclinaison de champs pluriels et complémentaire du pilier cohésion sociale sans de déséquilibres apparents entre les différents axes (accès aux droits, éducation, culture, etc.).

Une priorité donnée à l'éducation parentalité / famille qui répond à un enjeu fondamental puisque l'école et la famille sont les premiers lieux de construction des repères et elles jouent en cela un rôle fondamentale de cohésion sociale.

Une priorité donnée à l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle
Indispensable au regard d'une population dont nous avons rappelé qu'elle se caractérise par une précarité sociale, une sortie précoce du système scolaire avec un niveau de formation qui complexifie l'accès au marché du travail.

Une sécurisation des opérateurs et de leurs actions structurantes par une priorité donnée aux convention pluriannuelles d'objectifs.

Une feuille de route respectée et largement réalisée.

AXES D'AMÉLIORATION ET POINTS DE VIGILANCE

Certains champs du pilier Cohésion Sociale restent encore trop peu investis : la santé, le décrochage scolaire.

La priorité donnée à la jeunesse ne doit pas se faire au détriment d'autres publics présents sur le quartier, notamment les personnes plus âgées. ¼ de la population résidant en quartier prioritaire de Lodève est âgé de 60 ans ou plus.

Le développement économique et soutien à la création d'activités sont aussi des axes à prioriser d'autant plus que le taux de création tout comme le taux de maintien des commerces en centre-ville sont encourageants et demandent donc à être soutenus.

Le pilier Habitat et cadre de vie n'est quasiment pas investi dans le cadre du Contrat de ville. Un état des lieux des actions de gestion urbaine déjà réalisées serait nécessaire pour imaginer dans un 2^{ème} temps des actions complémentaires du gestion urbaine de proximité.

Il serait nécessaire de trouver un juste équilibre entre marge d'innovation / expérimentation et sécurisation des opérateurs et de leurs actions. des opérateurs et des actions .

CE QU'IL FAUT
RETENIR



APPORT PARTENARIAL ANALYSE QUALITATIVE

PORTANT SUR 7
QUESTIONNAIRES

LA GOUVERNANCE

POINTS POSITIFS

- Implications des Elus
- Restitutions aux partenaires des décisions prises en comité technique et en comité de pilotage.
- Restitution aux associations des décisions prises de décisions en CT et en CP.
- Suivi des actions sur le « terrain » et Accompagnement à l'ingénierie de nouveaux projets.

AXES D'AMÉLIORATION POTENTIELS

- Ralentissement des réunions de travail en 2018 en lien avec la réduction de l'équipe PV ville.
-
-
- Carence du suivi inter-partenarial des décisions prises en comité technique et comité de pilotage.
-
-
- Moins de temps d'échanges et de débats inter-partenariaux.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

SON IMPLICATION DANS LES INSTANCES DE PILOTAGE

POINTS POSITIFS

- Il participe à tous les COPIL et peut demander, en plus de ses interventions dans les débats, un temps de parole dédié.
- Interventions pré-conseil municipal ; à la demande du conseil citoyen, une intervention de ce dernier est prévue avant le début de chaque Conseil municipal.
- Lorsque le conseil citoyens formulent une proposition, il est entendu.

AXES D'AMÉLIORATION POTENTIELS

- Les COPIL se déroulant en journée, les membres du conseil citoyen ne peuvent pas systématiquement et aisément y participer, puisqu'une majeure partie eux travaille. Il n'existe encore pas aujourd'hui de cadre légal permettant à un membre de conseil citoyen d'obtenir des autorisations d'absences professionnelles justifiées par la participation aux COPIL. « *Nos réunions étant mensuelles et les invitations souvent envoyées quinze jours à l'avance, nous ne pouvons donc qu'être observateurs lors des réunions* ».
- Les dossiers ou sujets évoqués en COPIL sont annoncés trop tardivement (15 jours à l'avance) pour que les membres du conseil citoyen aient un temps suffisant de réflexion et de préparation. Cela se traduit par une posture plutôt passive en COPIL face à des sujets trop peu maîtrisés pour pouvoir se positionner.
- Une difficulté à cerner la marge de manœuvre donc le cadre du rôle d'un conseil citoyen.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions en lien avec le développement économique ont été mises en place dans le cadre du contrat de ville

- Conventonnement avec Epera pour 1000m² de portage immobilier économique de 2019 à 2022 Mise en place en cours d'une action expérimentale suite à un diagnostic des éléments de manque dans la chaîne accompagnement : « la boutique pour se tester »
- Animation du Lieu d'Accès Multimédia au sein de la Maison des Services Aux Publics labellisée 2017
- Installation des réunions régulières « Les Matinales de l'ESS », avec les opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les acteurs qui ont été mobilisés

PFCA 34, BGE Montpellier et Béziers, Ariac, Context'art, CCI, CMA, CA, Direccte, MLJ, Pole emploi.

Les actions menées dans le champ du développement économique et leur adéquation avec les problématiques locales ?

- L'arrivée de l'opérateur national Epareca qui a accepté de faire une expérimentation dans un quartier de taille plus modeste doit servir de jurisprudence pour de futures opérations.
- Les études en amont de leur validation ont permis un partage de données entre les acteurs publics et privés (élus, commerçants, consulaires,...).
- L'expertise de la PFCA a aidé à faire exprimer le manque aidant un ancrage de l'économie locale et son développement.
- Le lien avec des partenaires reconnus (couveuse et coopérative d'activité) est un élément sécurisant pour le territoire et fédérateur pour les publics.
- Développement du LAM (Lieu d'Accès Multimédia) est atout supplémentaire.
- Le lancement du travail en lien avec le DLA et sur l'ESS dans un enjeu de pérennisation des emplois a trouvé lui aussi son public

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les priorités que le contrat de ville devrait se donner en matière de développement économique

- Accompagnement des publics en mobilisant les opérateurs financés par le droit commun, droit à l'expérimentation, avoir les moyens financiers de requalifier les espaces publics commerciaux mais aussi pouvoir agir sur les biens privés au-delà de la fiscalité
- Favoriser la mutualisation dans l'ESS

Les axes d'amélioration souhaités par les partenaires en matière de programmation liée au développement économique

Attirer des EI et favoriser des parcours d'insertion pertinent sur le territoire.

Les axes imaginés par les partenaires, d'amélioration de cette animation

Rétroplanning pour le suivi des actions.

Les priorités à donner en matière de développement économique ?

Trouver les outils financiers pour soutenir les entreprises (disparition du Fisac et/ou sanctuarisation sur les Cœurs de ville).

LA JEUNESSE

La manière dont l'enjeu de la jeunesse est déclinée comme priorité transversale

La jeunesse est présente dans tous les secteurs de la ville : Santé, emploi, insertion, logement, citoyens de demain....

Elle est au cœur de notre démarche sur tout les aspect du quotidien : Connaissance du public par tous, l'avenir de notre ville et des services de la collectivité (60 % des actions PV réalisées, toutes thématiques confondues, le sont en faveur de la jeunesse et l'accompagnement à la parentalité).

Les actions structurantes (spécifiques et de droit commun) menées et finalisées

- Création d'un Accueil de Loisirs au cœur du Collège
- Redéfinition et structuration de l'ALSH 14-17 et du Service Médiation au sein de l'Espace Jeunes
- La « Médiation/Jeunesse » au cœur des missions de l'Espace Jeunes
- L'arrivée d'une permanence de la Maison des Adolescents à Lodève
- Les actions du Réseau Santé Jeunes.

Les efforts à poursuivre ?

- Poursuivre la réflexion sur la jeunesse Lodévoise : redéfinir des objectifs, quelles places sur la commune en tant que citoyens ?
- Développer les actions de « mobilité » et d'accompagnement à l'autonomie et au projet de vie pour les jeunes les plus fragilisés
- Favoriser la présence de jeunes au sein du Conseil Citoyen.

LE REGARD DES PARTENAIRES SUR LE CONTRAT DE VILLE

POINTS FORTS

Une **dynamique partenariale** qui existe et fonctionne

Un **conseil citoyen** qui s'implique et qui trouve progressivement sa place au sein de la Gouvernance du Contrat de ville.

L'existence du Contrat de ville favorise la **mobilisation du Droit Commun** et la meilleure prise en compte du quartier.

La **priorité transversale de la jeunesse** est une réelle priorité que se sont donnés les partenaires et effectivement transversale (santé, éducation, loisir, emploi, etc.).

L'**arrivée de nouveaux acteurs et partenaires économiques sur le territoire, ainsi que la mise en œuvre de divers grands projets structurants devraient** faciliter et renforcer la mise en œuvre de l'axe développement économique de ce pilier.

AXES D'AMÉLIORATION ET ATTENTES EXPRIMÉES

Une **dynamique partenariale** à relancer en multipliant les temps de rencontres.

Une **information à renforcer** tant auprès des partenaires dans le suivi des actions, qu'auprès des opérateurs (sur le champs de possible en matière de financements, que du conseil citoyen en termes de marges de manœuvre qui sont les siennes).

CE QU'IL FAUT
RETENIR

LA VISION ET LE VÉCU DES HABITANTS

POINTS FORTS

Une image de Lodève mitigée mais qui **reste tout de même avant tout positive**

La priorité à la culture : un pari réussi

La culture a été l'une des priorités du pilier cohésion sociale en matière d'actions financées. Les habitants disent utiliser l'offre culturelle et en être satisfaits.

AXES D'AMÉLIORATION ET ATTENTES EXPRIMÉES

Une image plus négative de la part des jeunes qui traduit pour une part l'enjeu d'une projection professionnelle complexe dans leur ville

Les jeunes ont une image moins positive de Lodève que les plus âgés. Nous avons émis un point de vigilance au regard des indicateurs sociaux de fragilité de la population en QPV. Les difficultés d'insertion professionnelles des jeunes peuvent certainement expliquer pour partie cette image plus négative qu'ils construisent de leur ville. D'ailleurs le manque de débouchés en matière d'emploi est l'une des trois principales causes d'insatisfaction exprimées.

QUEL PRINCIPAL ENJEU ?

Une attente forte d'amélioration du cadre de vie

Le principal aspect lié à l'image de la ville et au cœur des attentes des habitants est le cadre de vie. Alors que l'environnement de la ville est plébiscité comme une force de Lodève, un atout touristique, une raison du « bon-vivre », la saleté vécue est une cause significative d'insatisfaction. Par ailleurs, les attentes des habitants se concentrent beaucoup sur une amélioration du cadre de vie : circulation, aménagement des espaces publics.

CE QU'IL FAUT
RETENIR



PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

2019 / 2022

AXES D'AMÉLIORATION - GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

1. Renforcer la fréquence des rencontres partenariales
2. Améliorer la qualité du suivi inter-partenarial prises en instances techniques et de pilotage
3. Renforcer la communication en direction des partenaires institutionnels et opérationnels

PARTICIPATION CITOYENNE

1. Adapter les horaires de tenue des rencontres aux contraintes des membres du conseil citoyen qui travaillent
2. Clarifier davantage le rôle, la place et les « marges de manœuvre » du conseil citoyen.

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

1. Mieux informer les associations des dispositifs de Droit Commun et plus largement des sources de financement de Droit Commun qu'elles peuvent mobiliser pour développer leurs actions.

AXES D'AMÉLIORATION - DÉCLINAISON DES ACTIONS

PILIER COHÉSION SOCIALE

1. Renforcer les axes qui n'ont pas été prioritaires : santé, décrochage scolaire, actions en faveur des personnes âgées.
2. Concernant l'axe transversal de la jeunesse :
 1. Approfondir la réflexion sur la jeunesse
 2. Développer des actions liées à la mobilité et l'autonomie
 3. Renforcer les actions en faveur de l'implication citoyenne et civiques des jeunes et notamment les encourager à s'investir dans le conseil citoyen.

PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Elaborer un retro planning pour le suivi des actions
2. Se réinterroger collectivement sur la mobilisation du Droit Commun
3. Attirer les entreprises d'insertion et favoriser les parcours d'insertion pertinent sur le territoire
4. Trouver les outils financiers nécessaires au soutien des entreprises (Fisac, Coeur de Ville, etc.).

PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

1. Prendre davantage en considération ce pilier
2. Envisager des actions qui répondent aux attentes exprimées des habitants d'une amélioration de leur cadre de vie.

AXES D'AMÉLIORATION - DÉCLINAISON DES ACTIONS

ENTRE CONSOLIDATION ET INNOVATION

1. Trouver un juste équilibre entre sécurisation des actions et potentiel d'innovation en préservant un taux d'actions qui ne soient pas mécaniquement reconduites chaque année.

À PROPOS DES ACTIONS PREVUES NON RÉALISÉES

1. Mobiliser les partenaires autour d'une réflexion concertée sur la pertinence de maintenir ces projets d'actions, et d'en prioriser la mise en œuvre pour celles dont le choix de réalisation sera maintenu.

LA PAROL
EST À VOUS
S

